



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/07/097**

Aménagement du territoire

**OBJET : Adhésion de la commune de Vauvert à « Sites et Cités Remarquables de France »**

**Séance du 22 juillet 2024  
Date de convocation : 16 juillet 2024  
Membres en exercice : 33  
26 présents – 32 votants  
Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Katy GUYOT  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Emmanuelle GAVANON  
René GIMENEZ a donné procuration à Agnès AUGUSTE

**Absent excusé :**

Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

**RAPPORTEUR** : M. Michel MATIVAL, conseiller municipal

**EXPOSE** : Sites & Cités Remarquables de France réunit 300 villes et territoires français, soit 2 500 communes et 13 millions d'habitants, porteurs du label « Villes et Pays d'art et d'histoire », ou d'un Site Patrimonial Remarquable (anciennement secteur sauvegardé ou ZPPAUP/AVAP). Ces collectivités se sont réunies pour partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs interrogations sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

Fortes des compétences de son réseau, s'appuyant sur des techniciens et des élus ainsi que sur des partenaires et des experts, Sites et Cités Remarquables apporte son savoir-faire et travaille pour promouvoir une vision large et décloisonnée des questions liées au patrimoine.

Partenaire des ministères, des Assemblées parlementaires, de la Caisse des dépôts - Banque des Territoires et d'autres structures publiques et privées (Groupe la Poste, Atout France, ANAH, EDF ...), l'association constitue un relais des collectivités au niveau national.

Le réseau anime des groupes de travail, organise des journées d'études, des expertises et des visites sur le terrain, publie des études, des ouvrages et enrichit jour après jour son site internet, véritable boîte à outils pour les collectivités qui ont un accès à un espace adhérent.

Qui peut adhérer ?

- Les villes à Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Les villes engagées dans la mise en place d'un SPR.
- Les villes d'art et d'histoire (VAH)
- Les villes engagées dans la mise en place du label VAH
- Pays d'art et d'histoire (PAH)
- Les communes et territoires engagés dans la mise en place du label PAH - c'est le cas de la commune de Vauvert – Projet porté avec la mission patrimoine du PETR Vidourle Camargue -

Ce projet de convention d'adhésion renforce la volonté de la commune de Vauvert d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation de ce dernier.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le projet d'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR Vidourle Camargue et en complémentarité avec le programme national Petites Villes de Demain dont la commune de Vauvert est lauréate (AXE 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique).

Il s'articule également avec la stratégie de développement de la CCPC, définie notamment par son Projet de Territoire (tourisme) et son Plan Climat Air Energie Territorial.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** les objectifs de la commune de Vauvert d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation des quartiers protégés,

**Considérant** que Sites & Cités remarquables de France a pour objectifs de :

- Mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,
- Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,

- Accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

**Considérant** qu'une cotisation annuelle est due pour cette adhésion, déterminée en fonction du nombre d'habitants, sur la base d'un forfait (voir détail du calcul sur le bulletin d'adhésion),

**Considérant** que la population de la commune est arrêlée à 11 774 habitants.

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Vauvert à Sites et Cités Remarquables de France,
- D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 542 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association,
- De désigner un élu référent pour représenter la ville auprès de cet organisme

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

- De se prononcer sur un vote public pour la nomination proposée. *L'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations*

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

- De procéder à l'élection de cet élu référent

La candidature de Michel MATIVAL, conseiller en charge du patrimoine est proposée.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**De désigner Michel MATIVAL pour représenter le conseil municipal auprès de « Sites et Cités Remarquables de France » par 32 voix pour** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le** 22 JUIL. 2024

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... 25 JUIL. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Pour la Ville ou le Pays de :

- Ville d'art et d'histoire:  oui  en cours

- Pays d'art et d'histoire:  oui  en cours

- Ville à Site patrimonial remarquable:

Ancien Secteur sauvegardé:  oui

Ancienne ZPPAUP:  oui

AVAP:  oui  en cours

Site patrimonial remarquable:  oui  en cours  avec PSMV  avec PVAP

Peuvent adhérer à l'association:  
- les Villes ou Pays d'art et d'histoire labellisés ou en préparation d'un dossier de candidature  
- les territoires dotés d'un Site patrimonial remarquable ou en préparation d'un classement

Mme ou M. le Maire / Mme ou M. le Président: \_\_\_\_\_

Adresse complète (n° rue, bât., CP, ville): \_\_\_\_\_

Nombre d'habitants (population totale 2019): \_\_\_\_\_

**COORDONNÉES DES ELU.E.S ET TECHNICIEN.NE.S RÉFÉRENT.E.S (nombre non limité)**

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Adresse complète: \_\_\_\_\_

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Adresse complète: \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_

Accord pour le traitement et l'utilisation des données par Sites & Cités

Tél: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_

Accord pour le traitement et l'utilisation des données par Sites & Cités

**CALCUL DE LA COTISATION 2024 (Décision AG du 16 mars 2022)**

- Villes de moins de 2 000 habitants: 315 €
- Villes de 2 001 à 7 500 habitants: 345 €
- De 7 501 habitants à 30 000, méthode de calcul: 0,046 € x \_\_\_\_\_ (Nombre d'habitants) = ..... €
- De 30 001 habitants à 99 999, méthode de calcul: 0,045 € x \_\_\_\_\_ (Nombre d'habitants) = ..... €
- Villes ou PAH de 100 000 à 150 000 habitants: 4400 €
- Villes ou PAH de 150 001 à 200 000 habitants: 4500 €
- Villes ou PAH de plus de 200 001 habitants: 4800 €

COTISATION 2024 = ..... €

Bulletin et règlement par chèque bancaire ou virement bancaire/administratif  
Accompagnés de l'avis du conseil municipal  
À adresser à: [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)  
Sites & Cités remarquables de France - Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur - 33000 Bordeaux  
SIRET: 439 807 173 00034 - APE: 9499Z - IBAN: FR7610278022770002049650115 - BIC: CMCIFR2A  
CREDIT MUTUEL BAYONNE CENTRE



